

■ **Artemis Café Sàrl**, à Neuchâtel, exploitation d'établissements publics (cafés-restaurants et analogues), etc. (FOSC du 07.11.2003, p. 10). Péquignot Blaise n'est plus associé, sa part sociale de CHF 1'000 ayant été cédée à l'associé Cialini Bruno, dont la part sociale est ainsi portée de CHF 20'000 à CHF 21'000. Statuts modifiés le 24.02.2004.

Journal no 554 du 25.02.2004
(02148272 / CH-645.4.096.702-7)